



CONSULTATION

Voici donc les questions qui vous permettront de vous exprimer, et par le fait même nous aideront à raffiner nos réflexions. La période de consultation prendra fin le 1^{er} février 2019. Le présent document, dans lequel nous vous proposons de répondre directement, devra être acheminé par courriel à l'adresse suivante : hayes.m@csgm.qc.ca

Nom de votre instance (association, syndicat, comité...) :

Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM-CSQ).

Afin de répondre à cette consultation, le SPPMEM a réuni un groupe de professionnels (conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, analystes, orthophonistes et membres du Bureau exécutif afin d'avoir différents points de vue.

- 1. Nous vous avons partagé les principaux constats issus du rapport sur la réorganisation de l'offre de services de la CSDM (en page 4 du document intitulé : Révision de l'offre de services au secondaire).**

➤ Partagez-vous ces constats ?

Réponse : Pas entièrement, certaines statistiques ne sont pas à jour. Les participants à notre comité peuvent constater que pour certaines écoles elles ont évolué à la hausse ou à la baisse de manière considérable. À la page 4 du document, il est mentionné « Il existe un déséquilibre dans la distribution des projets particuliers... » Pourtant l'analyse démontre seulement un problème dans le Sud-Ouest.

➤ Selon-vous, est-ce que d'autres constats devraient être inclus dans la démarche de révision de l'offre de service au secondaire ?

Réponse : Voir la question 3.

-
- 1. Selon les 6 principes directeurs énumérés en page 5 du document prénommé.**

➤ Considérez-vous que ceux-ci sont des guides adéquats pour la révision de l'offre de service au secondaire ?

Réponse : Oui

➤ Si vous deviez les placer en ordre de priorité, quel serait cet ordre ?

Réponse : Nous mettrions le principe 5 en 2^e ou 3^e place.

2. Quatre facteurs ont été déterminés comme ayant une incidence sur la réussite des élèves (p.9 du document prénommé)

➤ Croyez-vous que ces facteurs ont une influence réelle sur la réussite des élèves ?

- **Réponse : Non. Les facteurs nommés sont en inadéquation avec le document. Le document parle de facteurs pour analyser l'offre de service et non la réussite. Comment se fait-il que la présente question porte sur la réussite ? Nous ne voyons pas la nécessité de parler de la mixité de genre dans l'offre de service. En ce qui concerne l'écart de réussite entre garçons et filles, il faudrait vérifier les données. Celles de 2015 ne sont pas nécessairement à jour.**

➤ Les indicateurs proposés permettent-ils d'évaluer adéquatement l'offre de service actuelle ?

Réponse : Si on regarde l'offre de service strictement du point de vue des programmes et volets particuliers la réponse est oui. Mais selon le SPPMEM, cette analyse ne contribue aucunement à faire une offre de service en lien avec la réussite scolaire. Voir la question 3.

➤ Est-ce qu'un de ces facteurs vous semble plus important que les autres ? Si oui, lequel ?

Réponse : Non

3. Souhaiteriez-vous nous partager d'autres propositions ou des commentaires d'ordre généraux sur le présent document ?

L'offre de service du secondaire : ou l'absence de vision cohérente de la CSDM.

En regardant le présent document une question nous est venue immédiatement à l'esprit : Comment une commission scolaire qui se dit inclusive et qui fait la promotion de l'inclusion de tous les élèves depuis les trois ou quatre dernières années, peut-elle dans un même souffle, nous consulter sur comment établir la ségrégation sur l'ensemble de son territoire au sein de ses écoles secondaires ?

Alors que la réflexion et l'offre de service sur l'inclusion se basaient sur des données et une vision pédagogique, la présente consultation n'a pour but que de mettre en place une stratégie marketing dans le but d'éviter que nos élèves se dirigent vers le privé.

Est-ce que la CSDM veut offrir une diversité dans le nombre de programmes ? Nous avons l'impression que nous allons assister à un saupoudrage des volets et programmes « particuliers » dans toutes ses écoles. Le SPPMEM est parfaitement conscient que la CSDM veut répondre aux demandes des parents, mais est-ce que celles-ci correspondent bien aux besoins de l'ensemble des élèves, incluant les EHDAA ? Cela sans compter les besoins des élèves qui ne sont pas intéressés de suivre un cursus « particulier ».

En ce qui concerne les EHDAA, est-ce que la CSDM va compenser la perte d'argent dans certaines écoles en lien avec l'indice de défavorisation ? Y a-t-il une volonté de réorganiser ces services ? Peut-être serait-il plus utile de considérer cette problématique avant de penser à mettre en place des volets particuliers de formation ; travailler plus sur l'inclusion que sur la ségrégation.

Dans tout le document présenté, nous retrouvons une quantité considérable de statistiques (pas toutes à jour) difficilement réfutables qui pourraient nous faire dire que la présente idée (car nous n'avons pas encore les scénarios) est excellente. Mais nous posons la question : quelle est cette offre de service ? Ajouter des volets dans les écoles qui n'en ont pas ? Déménager des programmes pour mieux les répartir sur l'ensemble du territoire ? Une combinaison des deux ? Sur quoi sommes-nous consultés exactement ?

Le SPPMEM considère que des variables autres que la mixité et la présence de ces « services » dans nos écoles devraient être considérées en priorité. Nous vous en proposons quelques-unes.

Les couts de tels programmes

Nous avons brièvement considéré les couts de certains programmes et volets particuliers. Nous avons regardé de plus près le Programme d'éducation international (PEI). Les couts administratifs pour le PEI sont de 85 000 \$ par année. On parle ici d'un salaire de professionnel par année. Ces couts sont défrayés par les écoles et non par la commission scolaire. C'est donc dire que les écoles choisissent de satisfaire un petit groupe d'élèves plutôt que de payer un salaire de professionnel qui pourrait travailler pour l'ensemble des élèves. Ironiquement, une des valeurs qui est mise de l'avant par le PEI est la coopération et l'engagement communautaire. Or, combien d'écoles ont à leurs services un animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaires (AVSEC) qui pourrait travailler à la mise en place de ce genre de projet pour l'ensemble des écoles sans nécessairement offrir le PEI ?

Le SPPMEM reçoit par le biais du comité des relations de travail (CRT) les contrats honoraires et contrats (9494) de l'ensemble de la CSDM. Il y a quelques années, pendant la période d'austérité, nous avons procédé à une analyse exhaustive de ces contrats. Nous avons pu constater que les programmes de musique de deux écoles secondaires consacraient des sommes de plus de 600 000 \$, principalement pour payer des répétiteurs. Les autres écoles à vocations et volets particuliers dépassaient également les 50 000 \$ chacune, toujours en honoraires et contrats.

En additionnant les sommes engagées par les écoles offrant le PEI et celles des autres écoles à vocations et à volets particuliers, nous dépassons largement le million de dollars. Combien de services à l'ensemble des élèves pourraient être offerts pour ces sommes ? Il nous semble que la population devrait être informée des couts de ces programmes dans une consultation transparente.

La réussite des élèves et la motivation scolaire

Commençons par la motivation scolaire. Nous ne comprenons pas en quoi la proximité du métro joue un rôle dans la motivation scolaire. Un élève non motivé par ce qu'il vit à l'école ne se lèvera pas pour aller à l'école le matin que celle-ci soit à 5 mètres ou à 5 kilomètres. Cette

proximité a pour but de rassurer le parent qui veut que son enfant fréquente une école éloignée qui offre un programme particulier. Où sont les réflexions sur les véritables causes de la démotivation scolaire ?

En qui concerne la réussite, il nous semble inconcevable qu'elle n'ait pas été vraiment considérée dans cette consultation.

Les effets de la ségrégation

Le débat a lieu en ce moment dans les écoles. Par exemple, dans les écoles avec le PEI, on constate la différence entre les élèves de ce secteur et ceux qui demeurent dans le programme « ordinaire ». Les élèves en classe ordinaire présentent de plus en plus d'écart avec ceux des programmes particuliers. Pourtant, certains enseignants ont choisi de faire vivre les mêmes projets aux élèves du régulier qu'aux élèves du PEI, et surprise : ils réussissent aussi bien, plus lentement certes, mais ils réussissent. Alors, pourquoi les séparer ? Certaines écoles remettent en question la présence du PEI étant donné les effets sur la clientèle.

Mais allons au-delà de l'anecdotique et considérons d'autres sources.

Commençons par le Conseil supérieur de l'éducation. Dans son rapport sur l'état des besoins de l'éducation 2014-2016, nous pouvons lire : « *La logique de quasi-marché qui s'est installée en éducation n'est pas étrangère à cette situation (iniquité). Nous sommes devenus des consommateurs de services, lesquels sont adaptés à nos préférences individuelles. Malheureusement, les familles ne sont pas toutes égales devant ce jeu de l'offre et de la demande. En outre, les inégalités de traitement sapent les efforts consentis par ailleurs pour encourager la persévérance et lutter contre le décrochage.* » _ CSÉ septembre 2016.

Allons voir maintenant ce qu'en dit John Hattie. Rappelons que celui-ci a fait des recherches sur plus de 800 méta-analyses qui résument plus que 50 000 études individuelles. Il a publié sa synthèse dans un livre paru en 2009 : « Visible Learning ». En tout, 250 millions d'élèves ont été concernés par ces recherches sur la réussite et l'apprentissage. Hattie élargit constamment sa base de données avec de nouvelles recherches. Dans son classement, tout ce qui cote 0,4 et plus est considéré comme probant sur la réussite des élèves. <https://visible-learning.org/hattie-ranking-influences-effect-sizes-learning-achievement/>

Voici, entre autres ce qu'on peut y lire :

- Programmes en art dramatique : 0,38
- Programmes de musique : 0,36
- Programmes particuliers : 0,12

Il y a lieu de se questionner sur l'effet sur la réussite des élèves de ces programmes. Peut-être que ces élèves profitent-ils plus de l'effet enseignant qui lui score à 1,29 sur l'échelle ?

Les tests d'admission

Les tests d'admission constituent un facteur important de la ségrégation, en effet, si nous gardons l'idée des tests d'admission nous allons seulement accentuer la différence entre les groupes réguliers et les groupes des volets particuliers dans les écoles non dédiées.

L'effet sur le personnel scolaire

Tous les programmes et volets particuliers amènent une augmentation de la tâche du personnel. Revenons au PEI. Les enseignants qui y travaillent voient leur tâche doubler, car dans la majorité des cas ils enseignent également aux élèves du régulier. Ces enseignants doivent maîtriser deux programmes, assister aux rencontres de l'ensemble du personnel en plus des rencontres des enseignants du PEI. Il en va de même pour le personnel professionnel. Nous sommes à même de constater que les conseillers pédagogiques des écoles offrant le PEI sont appelés à jouer le rôle de coordonnateur de celui-ci. Malheureusement, ce rôle ne correspond pas à la définition de coordination de notre convention collective. En effet, notre convention parle de coordination de professionnels pour avoir droit à la prime de coordination, ce qui n'est pas le cas pour les CP qui coordonnent le PEI. Donc, aucune reconnaissance ne leur est accordée pour cette tâche. Selon nous, cette tâche devait revenir à des directions adjointes. Notons également que pendant que les CP travaillent à ce dossier, ils n'accompagnent pas les nouveaux enseignants, et nous savons tous que c'est un besoin criant dans nos écoles de ce temps-ci.

Autres constatations

Nous avons aussi abordé brièvement quelques points qui ne figurent pas dans le document que la CSDM soumet. Il y a absence d'analyse sociodémographique approfondie de chaque milieu. Quels sont les principaux facteurs de décrochage des élèves ? Pourquoi les parents choisissent le privé ou les programmes particuliers ?

Nous observons que les parents ne choisissent pas un programme, ils choisissent les enseignants. L'effet enseignant joue beaucoup. Devons-vous conclure qu'aux yeux des parents les meilleurs enseignants se retrouvent dans les volets particuliers ? Ont-ils raison ? Cela rejoint ce que nous avons mentionné plus haut sur l'effet enseignant.

Les parents désirent également un bon encadrement, c'est une des raisons nommées lorsqu'ils font le choix du privé. L'encadrement offert dans nos écoles est mentionné dans l'analyse.

Depuis son implantation, le Programme de formation de l'école québécoise n'a jamais été mis en valeur ou même appliqué dans son entièreté au secondaire. La multiplication des programmes particuliers dévalorise ce programme. Pourtant il s'agit du programme obligatoire. Dans le même esprit, il faudrait également mentionner que l'évaluation des apprentissages pose également des problèmes qu'il faudrait considérer.

Le système au secondaire n'est pas fait en fonction des besoins des élèves, mais bien autour des tâches enseignantes, des horaires, du transport scolaire, bref de l'organisation scolaire. Le modèle d'organisation n'a pas vraiment évolué depuis le Rapport Parent et même avant. Pourquoi ? Comment agir sur celui-ci ?

On ne parle pas dans le document du cheminement des élèves des écoles primaires alternatives. Où vont-ils au secondaire étant donné que la CSDM n'a qu'une seule école secondaire alternative ? Pourquoi ce modèle de pédagogie devient moins important au secondaire ?

Nulle part il n'est question de la transition entre les classes d'accueil et le régulier, ou entre la FGJ, la FGA et la FP. Cela aurait dû faire partie de la réflexion. Pourquoi plus d'élèves de 16 ans se retrouvent en FGA et non dans les écoles comme Marianne ?

Des pistes de solution

Les pistes de solutions se trouvent probablement dans ce que nous venons de citer : Réflexion de la motivation scolaire et les facteurs de réussite, se baser sur des données probantes, repenser l'organisation scolaire en mettant l'élève au centre de celle-ci, considérer l'effet enseignant, se baser sur un portrait sociodémographique, s'assurer de l'application du PFEQ et de l'évaluation des apprentissages, analyser l'encadrement des élèves.

Enfin, il y a quelques années, la CSDM rendait plus difficile le libre choix pour les élèves du primaire. Pourquoi ne pas faire la même chose pour le secondaire ?

En conclusion

Le SPPMEM croit qu'il faut aller au-delà de l'offre de service de la commission scolaire. Il sera impossible de faire une offre de service identique dans chacune des régions. La CSDM au lieu de répartir sur son territoire des programmes et des volets pour lesquels nous n'avons aucune donnée probante au regard de la réussite scolaire, devrait devenir le leader pour relancer la question de la place de l'école publique au Québec et des effets négatifs qu'apporte la ségrégation causée par les écoles privées. Elle devrait offrir une école réellement inclusive, appliquant le programme de formation de l'école québécoise dans son entièreté. Elle devrait également augmenter les services aux élèves et assurer un encadrement de qualité.

Cette analyse a été faite en un après-midi entre quelques professionnels. Imaginez ce que nous aurions pu vous donner après une réflexion de 3 ans...